

# Gendarmerie nationale de Côte d'Ivoire

Année de création : 1960

Ministère de rattachement : ministère de la défense

Statut du dirigeant : militaire

Adresse du siège ou de l'état-major central  
BP V 21, ABIDJAN (CÔTE D'IVOIRE)

Site web : <https://www.gendarmerie.gouv.ci/>



## Histoire de l'Institution

Avant l'indépendance, la gendarmerie française est présente dans la colonie ivoirienne à partir du début des années 1930. La première brigade est créée à Abidjan en 1932. D'autres brigades sont implantées par la suite le long du réseau ferroviaire (Agboville, Dimbokro, etc.) pour prévenir d'éventuels actes de sabotage avant l'essaimage dans les principales villes de la colonie. L'année 1946 voit la création de l'Escadron 1/1, mère des unités de gendarmerie mobile et basé à la caserne d'Agban, toujours à Abidjan.

À partir de 1958, sous le régime de la Communauté, la gendarmerie française encadre les premiers éléments de la Garde républicaine ivoirienne, force de police, essentiellement destinée au maintien de l'ordre.

En 1960, à l'avènement de l'indépendance, la Garde républicaine, forte de 500 hommes, première force armée composée exclusivement de nationaux, se mue en Gendarmerie nationale en s'inspirant du modèle français et adoptant la devise « *pro patria, pro lege* » (pour la patrie, pour la loi). Son premier commandant, le capitaine Moussa Sanon, dispose de 4 compagnies de gendarmerie départementale rassemblant 54 brigades et de 4 escadrons de gendarmerie mobile. En 1961, une école de gendarmerie est créée à Abidjan en vue de la formation rapide de corps de gendarmes. En 1979, avec la création de l'escadron blindé, la gendarmerie ivoirienne est la première du continent à être équipée de VAB. D'autres unités spécialisées sont mises sur pied durant les années suivantes : l'Unité d'intervention de la Gendarmerie nationale (UIGN) en 1981, le centre cynophile de la gendarmerie à la base aérienne de Bouaké en 1985, le Groupe de Sécurité Aéroportuaire (GSA) en 1990 et le Groupe de Sécurité Portuaire (GSP) en 1992.

À partir de 2002, la Gendarmerie nationale ivoirienne est confrontée à la crise de l'Ivoirité et à une crise politico-militaire dérivant en guerre civile qui divise le pays en deux. La devise de la gendarmerie ivoirienne *Pro Patria, Pro Lege* - pour la patrie, pour la loi - montre le double engagement de la gendarmerie au service de la Nation et de la Loi.

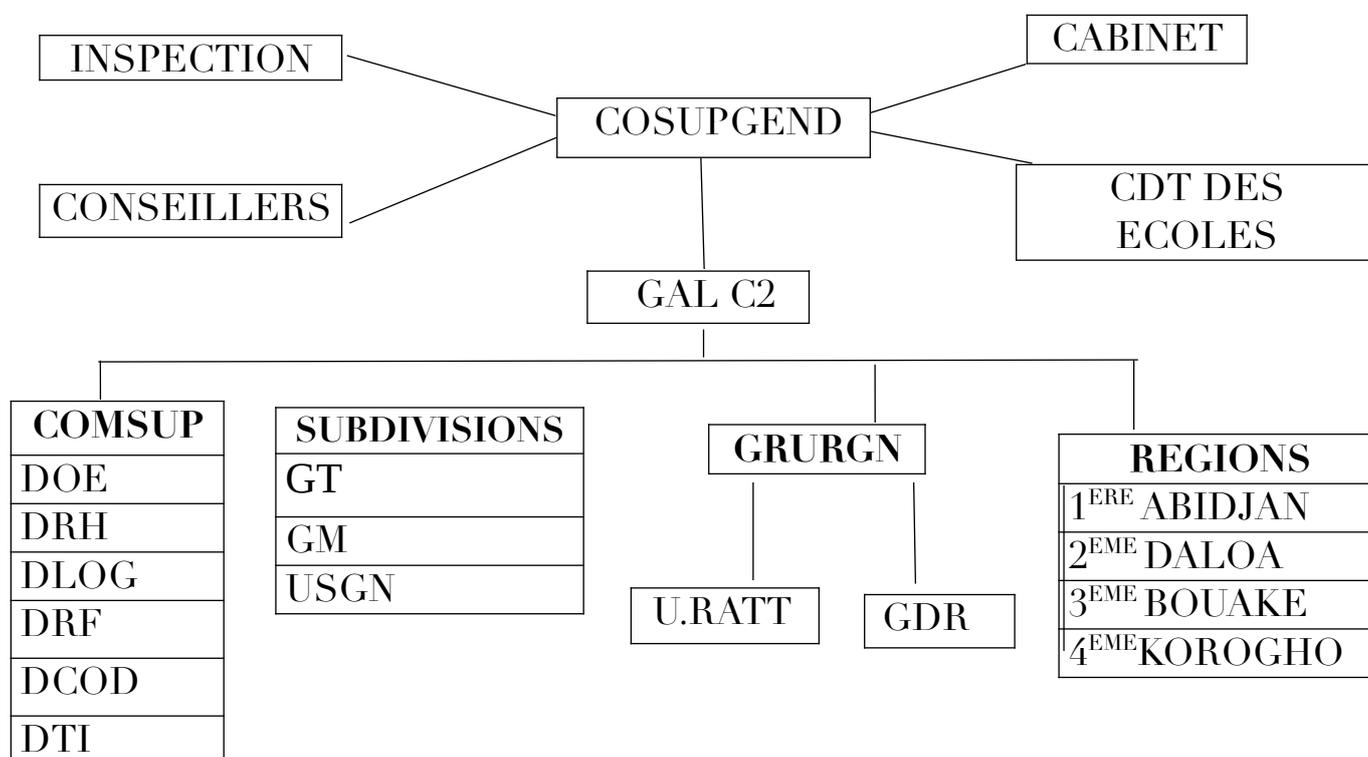


## Organisation

La gendarmerie a une organisation verticale à deux niveaux de responsabilité : le Commandement supérieur, organe central, et les structures territoriales.

Une réforme récente de l'organisation des forces armées et de la gendarmerie nationale a conduit à la création de 4 régions de gendarmerie implantées à Abidjan, Bouaké, Korhogo et Daloa. Les commandants de région exercent le commandement opérationnel sur toutes les unités implantées sur leur circonscription. Chaque région de gendarmerie englobe une ou plusieurs légions de gendarmerie mobile et de gendarmerie territoriale. Des postes de commandant de subdivisions de gendarmerie territoriale et de gendarmerie mobile ont été créés avec compétence organique sur les unités GT ou GM.

### Administration centrale



Le Commandement supérieur est organisé en divisions :

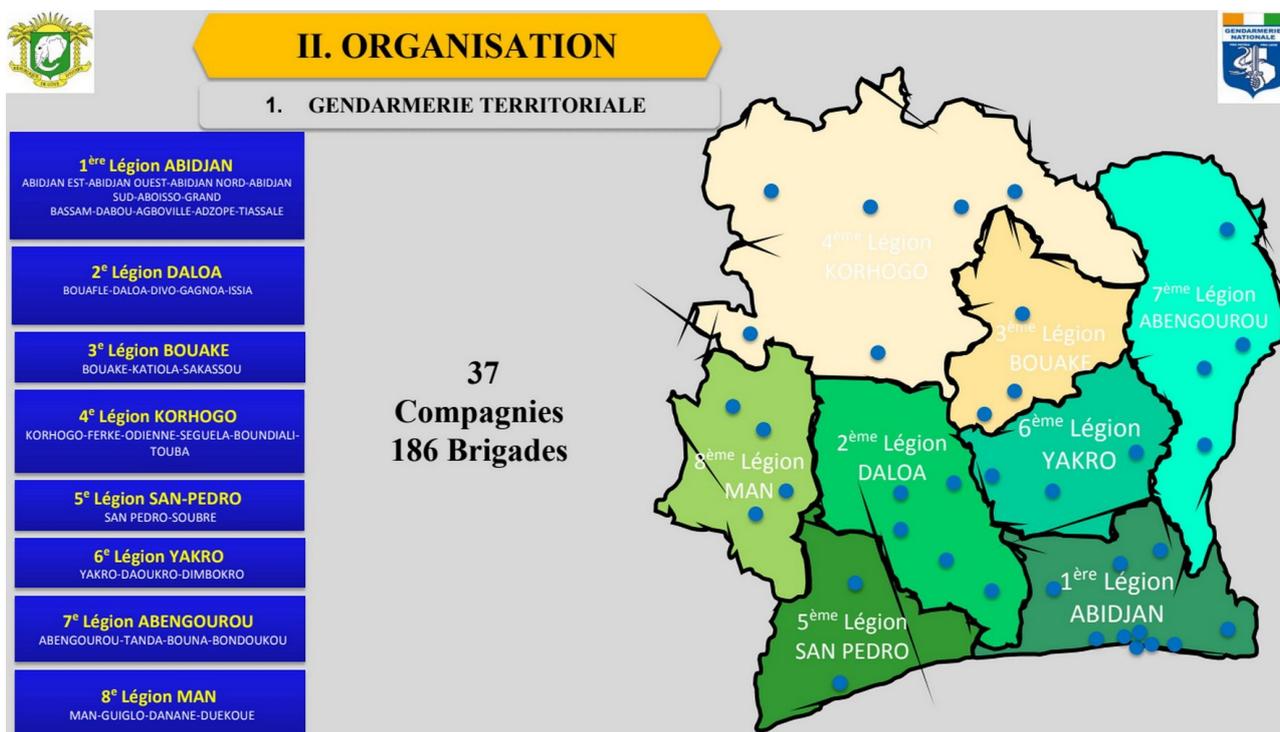
- la division organisation emploi (DOE) ;
- la division des ressources humaines (DRH) ;
- la division logistique (D.LOG) ;
- la division des ressources financières (DRF) ;
- la division des télécommunications et de l'informatique (DTI) ;
- la division de la communication opérationnelle et de la déontologie (DCOD).

Le Commandant supérieur est secondé par un officier général, commandant supérieur en second et dispose d'un cabinet. La gendarmerie possède une capacité d'inspection dont l'entité est commandée par un général et d'un commandement des écoles de création récente.

Le Commandement supérieur de la Gendarmerie nationale ivoirienne est situé dans le quartier du Plateau, centre des affaires d'Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire.

Depuis 2021, certaines unités directement rattachées jusqu'alors au commandant supérieur (Brigade d'intervention rapide, groupe lutte orpaillage, insécurité rurale..) ont été regroupées sous le commandement du Groupement des Recherches et des Unités Rattachées de la Gendarmerie Nationale (GR-URGN).

## Organisation territoriale



Au plan territorial, la gendarmerie est organisée en 9 légions de gendarmerie territoriale et de 9 légions de gendarmerie mobile, elles-mêmes se déclinant en compagnies de gendarmerie territoriale et en escadrons de gendarmerie mobile.

Les formations de la Gendarmerie nationale sont réparties sur tout le territoire de la République ivoirienne dans le cadre de l'organisation administrative et judiciaire. La gendarmerie départementale comprend :

- 9 légions de gendarmerie mobile : 40 EGM
- 9 légions de gendarmerie territoriale : 39 compagnies, 205 BT.

### **Formations spécialisées**

- Le Groupe d'Escadrons Blindés (GEB).
- L'Unité d'intervention de la Gendarmerie nationale (UIGN), inspirée du GIGN français.
- L'Escadron de Protection des Hautes Personnalités (EPHP).
- Le Groupe de Sécurité Aéroportuaire (GSA)
- Les Groupe de Sécurité du Port (GSP) et de SAN PEDRO



### **Missions**

La Gendarmerie nationale de Côte d'Ivoire est une force militaire instituée pour veiller à la sécurité publique, au maintien de l'ordre et à l'exécution des lois, dans le but de protéger les institutions, les personnes et les biens. Placée sous l'autorité directe du ministre de la Défense, elle accomplit trois types de missions :

- les missions de sécurité intérieure : police administrative et police judiciaire ;
- les missions militaires : police militaire, défense opérationnelle du territoire ;
- les missions diverses : demandes de concours....

### **Ressources humaines**

La Gendarmerie a un effectif de 21 685 hommes dont 605 officiers.

Les officiers sont recrutés suivant trois voies :

- le recrutement direct destiné aux jeunes officiers issus des écoles de formation d'officier d'active, de l'armée de Terre de la Marine nationale ou de l'armée de l'Air ;
- le concours semi-direct destiné aux anciens sous-officiers de gendarmerie ;

- le test d'aptitude au grade d'officier pour les sous-officiers du grade d'adjudant ou d'adjudant-chef.

Les officiers reçoivent principalement leur formation de base en Côte d'Ivoire. Cependant, certains sont formés dans des pays amis comme la France, le Sénégal, le Maroc et le Bénin.

Les sous-officiers sont recrutés par voie de concours organisé par le ministère de la Défense. Ils effectuent une scolarité de deux années dans les écoles de gendarmerie d'Abidjan ou de Toroguhé. Sur le plan judiciaire, les militaires de la gendarmerie sont officiers de police judiciaire (OPJ) ou agents de police judiciaire (APJ). Les premiers sous-officiers féminins sont recrutés à partir de 2015 et elle compte maintenant dans ses rangs quelques officiers féminins. La gendarmerie ne bénéficie pas d'appelés de contingent dans ses rangs ni de volontaires.

La Gendarmerie Nationale est caractérisée par l'implantation de casernes sur toute l'étendue du territoire abritant les unités et dans la majorité des cas les familles des personnels.



### **Organismes de formation**

La gendarmerie ivoirienne dispose, sous l'autorité d'un commandement des écoles :

- de l'école de gendarmerie de Toroguhé s'agissant de la formation initiale des sous-officiers ;

- de l'école de gendarmerie d'Abidjan qui assure à la fois la formation initiale des sous-officiers et celle des officiers au cours d'application des officiers mais aussi leur formation continue (cours des capitaines, DEMG) ;
- du Groupe d'Instruction et de Perfectionnement de la Gendarmerie Nationale (GIPGN) en charge de dispenser la formation continue au profit des personnels sous-officiers.



### Capacités particulières :

**Nautiques :** vedettes de 11 et 12 m, Semi-rigides HB « ETRACOS » 9,40 m, Zodiacs, vedette de 24 mètres à réceptionner.

**Blindés :** VAB, ELAND, RG12, MAMBA, BTR 80, BRDM, BMP-1,

**Armement :** armes de poing PA MAC 50, JERICO, PA MAS G1, PA MAB P 15, PA Glock, revolver MR13, Smith and Wesson, Taurus, Mini Uzi - armes de précision automatique Vector MNSS, sniper Dragonov, FRF1, SIG 542 de 7,62 mm tireur d'élite - armes d'assaut fusil calibre 12 à pompe modèle 30 R-ARMSCOR canon court crosse coupée ; PM MAT 49 ; SIG 540 ; SIG 542 ; COIT M16 ; Kalachnikov crosse fixe (AK47), T56, T56-1, T56-2, T81-1 - armes d'appui AA 52, FM T80, Mitrailleur russe 12,7 mm, Mitrailleur KPVT 14,5 mm, RPG7, Mortier de 60 mm, 81 mm, 82 mm, ZU 23-2, ZU 23-4.



### Liens avec la gendarmerie française

La gendarmerie ivoirienne, « gendarmerie sœur », entretient d'excellentes relations avec la gendarmerie française ainsi qu'avec les États membres de la CEDEAO. Cette coopération placée sous l'autorité d'un officier de gendarmerie Attaché de Sécurité Intérieure (ASI) se traduit, notamment, par un appui constant de la France :

- en matière de formation : envoi d'élèves -EOGN, DEMG- et de stagiaires en France, organisation de missions d'experts français de toute nature en Côte d'Ivoire ;
- sous la forme de dons de matériels financés par la DCIS, DCSD ou de programmes particuliers -MIDELCA par exemple- ;
- sous la forme de concours et interface de projets européens (DEFEND, COGINTA, SEACOPS, WeCAPS...) ;
- sous la forme permanente des travaux et avis du coopérant conseiller placé auprès du général commandant supérieur depuis 2017.

Par ailleurs, elle est membre de l'Organisation des Gendarmeries Africaines (OGA) et participe régulièrement aux différentes rencontres.

